Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261112-2026_04-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

DECISION DU MAIRE
2026-04

Objet : M 57 Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre sur le budget annexe logements

Le Maire de Seraincourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 1612-28,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°203/06-26 du conseil municipal de Seraincourt du 26 juin 2023 portant adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 pour le budget annexe logements,

Vu la délibération n°2026/04-20 du 27 avril 2026 de vote du budget primitif du budget annexe Logements, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits entre les chapitres 011 et 65 afin de rembourser un trop-perçu de charges à la suite d'une fin de bail,

DECIDE

Article 1 : De procéder aux virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	615221	Entretien et réparation sur bâtiments publics	-300
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	+300

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3 : La Secrétaire Générale de Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT☎ 01.34.75.40.39. Fax 01 .34.75.76.95
E-Mail : mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261112-2026_04-AU

administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- Au centre de gestion comptable
- A la préfecture du Val d'Oise

Fait à Seraincourt, le 12/11/2026

Le Maire,
Candice ENEE

COMMUNE DE SERAINCourt (Val d'Oise)

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT☎ 01.34.75.40.39. Fax 01 .34.75.76.95
E-Mail : mairie.seraincourt95@wanadoo.fr